

214C1050
FR0000052854-OP008-AS04

12 juin 2014

- Résultat de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

SYSTAR

(Euronext Paris)

- 1- Bryan, Garnier & Co. a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société SYSTAR, soit du 29 mai au 11 juin 2014 inclus, la société anonyme Axway Software a acquis 2 299 396 actions SYSTAR sur le marché au prix unitaire de 5,97 €.

A la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, l'initiateur détient 8 473 099 actions SYSTAR représentant autant de droits de vote, soit 89,61% du capital et au moins 88,91% des droits de vote de cette société¹.

Compte tenu des 690 700 actions autodétenues par SYSTAR, les actions non présentées à l'offre par les actionnaires minoritaires représentent 292 119 actions auxquelles sont attachés au plus 366 489 droits de vote, soit 3,09% du capital et au plus 3,85% des droits de vote de la société SYSTAR.

- 2- La suspension de la cotation des actions SYSTAR est maintenue jusqu'à nouvel avis.

¹ Sur la base d'un capital composé de 9 455 918 actions représentant au plus 9 530 288 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.